

Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ

Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 059-413782509-20251223-25C284-DE



Délibération : 25/C284

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A LILLE RUE
PAUL BOURGET CADASTREE SECTION DL 875 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section DL n°875 sise à Lille rue Paul Bourget ;

Considérant qu'une partie de la parcelle supporte des espaces verts qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître GUEPIN commissaire de Justice à LILLE, le 9 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section DL 875 partie sise à Lille rue Paul Bourget ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ

M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C285

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A LILLE RUE
D'IANA CADASTREE SECTION PW NUMERO 633

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section PW n°633 sise à Lille rue d'Iéna ;

Considérant que cette emprise foncière supporte une aire de jeux qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de la parcelle susvisée afin de permettre la conservation de cette emprise dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître GUEPIN, commissaire de Justice à Lille, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section PW n°633 sise à Lille rue d'Iéna.

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C286

SERVICE Direction Juridique

OBJET RETRAIT DE LA DELIBERATION 25/C282 DU 9 DECEMBRE 2025 RELATIVE AU TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE LA PARCELLE AN 637 SISE A SECLIN, TRANSFERT DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE TREFONCIERE POUR LE RESEAU DE CHALEUR URBAIN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Vu la délibération 25/C282 du 9 décembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont autorisé

- le transfert du domaine public de Lille Métropole Habitat vers le domaine public de la MEL, à l'euro symbolique, de la parcelle sur laquelle est édifiée la chaufferie sise à Seclin

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE
Rue du 8 mars	AN	637	857 m² Environ

- le transfert de la propriété du réseau de chaleur enterré à la MEL, en totalité sans indemnité ainsi que le contrat de concession y attaché ;
- la constitution à titre perpétuel et gratuit d'une servitude tréfoncière relative au passage des canalisations et ouvrages du réseau de chaleur urbain au profit de la MEL sur les parcelles restant propriété de LMH à savoir :

SECTION	NUMERO	SURFACE
AN	636	886 m²
AN	634	600 m²
AN	652	58 m²
AN	653	317 m²
AN	620	186 m²
AN	375	173 m²
AN	369	2295 m²
AN	367	2380 m²
AN	371	624 m²
AN	372	287 m²

Considérant que la MEL et LMH se sont accordées afin de mettre une œuvre une autre alternative, il y a lieu de retirer la délibération sus visée.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer la délibération 25/C282 du 9 décembre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C287

SERVICE : Direction Juridique

OBJET DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AN
N° 637 SISE A SECLIN RUE DU 8 MARS ET DE L'ENSEMBLE DES OUVRAGES DU
RESEAU DE CHALEUR URBAIN DE LILLE METROPOLE HABITAT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Considérant que LMH est propriétaire à Seclin d'un réseau de Chaleur concédé à la société DALKIA, composé d'une chaufferie et d'ouvrages de distribution d'énergie calorifique, desservant les bâtiments de la résidence « La Mouchonnière » ainsi que des équipements publics municipaux et un lycée ;

Considérant que l'opération de transformation de l'office public en société d'économie mixte implique de mettre fin au service public de production et de distribution d'énergie calorifique créé par LMH et rend nécessaire le déclassement des biens relevant de son domaine public ;

Considérant, à ce titre, que le protocole foncier entre LMH, la MEL et la Ville de Seclin prévoit la réalisation d'une étude pilotée par la MEL afin de définir l'opportunité de la reprise du réseau de chauffage dans le patrimoine métropolitain permettant potentiellement à terme d'alimenter le centre hospitalier Seclin-Carvin ;

Considérant de surcroît que si la desserte des bâtiments de la résidence « La Mouchonnière » peut être opérée dans le cadre d'un réseau privé de production et de distribution d'énergie calorifique propre à la SEM, il importe de tenir compte de la desserte des services publics exploités dans les équipements publics municipaux et le lycée ;

Considérant que les nécessités de ces services publics justifient que la désaffectation du réseau de chaleur prenne effet dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de la présente délibération, ce délai étant requis pour organiser les conséquences sur les autres services publics de la suppression du service public de production et de distribution d'énergie calorifique créé par LMH, pour poursuivre l'étude convenue aux termes du protocole foncier susmentionné, ainsi que pour engager avec le concessionnaire du réseau de chaleur les discussions incidentes et d'intérêt général adéquates ;

Considérant, au vu de l'étude d'impact menée pour les besoins de la présente délibération, que la procédure de déclassement par anticipation est la plus adaptée à cette situation ; que la cession du réseau de chaleur à la MEL fait l'objet d'une étude initiée dans le cadre du protocole foncier susmentionné, que le délai de trois ans permettra, à défaut de cession de ce réseau à la MEL ou à une autre personne publique compétente, d'organiser les conditions de la desserte des services publics municipaux et scolaires indépendamment du réseau privé propre à la SEM ; qu'à défaut de rendre effective dans ce délai une telle désaffectation les ouvrages nécessaires à la desserte de ces services publics reviendront de plein droit, sans indemnité, à la personne publique venant aux droits de l'OPH dissous à la seule fin d'assurer la continuité de la compétence domaniale au sens de l'article 12 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Vu l'étude d'impact dressée par LMH OPH ce jour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.225-127 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 411-2-1 et L. 481-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-2,

Vu les délibérations n° 25-C-0105 et 25-C-0211 des 24 avril et 27 juin 2025, du Conseil métropolitain, approuvant notamment la fusion de l'OPH par absorption au sein d'une SEM LMH ainsi que le projet de traité de fusion,

Vu l'avis favorable du CSE de l'OPH en date du 24 avril 2025,

Vu les statuts de la SEM « Lille Métropole Habitat »,

Sur proposition de la Présidente, les membres du Bureau délibèrent :

Art. 1er: Est décidée la suppression de la mission de service public de production et de distribution d'énergie calorifique du réseau de chaleur de Seclin La Mouchonnière ainsi que la désaffectation de la parcelle cadastrée section AN N°637 et des ouvrages (enterrés ou non) du réseau de chaleur sus visé

La désaffectation effective totale de ce réseau devra intervenir dans un délai maximum de trois ans, soit avant le 23 décembre 2028.

Art. 2: L'OPH Lille Métropole Habitat, puis la SEM venant à ses droits, maintiendra, pendant le temps de cette désaffectation dans la limite du délai de trois ans susmentionné, le fonctionnement du réseau de chaleur nécessaire aux services publics actuellement desservis et procédera, en lien avec la MEL, les collectivités territoriales concernées et le concessionnaire du réseau de chaleur, aux opérations juridiques et matérielles consécutives à la présente décision de désaffectation.

Art. 3 : Sont déclassés du domaine public la parcelle cadastrée section AN N°637, sise rue du 8 mars à Seclin, ainsi que les autres ouvrages délégués de la concession implantés dans le tréfonds des parcelles AN N° 629, 646, 651, 653, 372, 634, 635, 636, 371, 369, 367, 638, 620 et 375, et incorporés au domaine privé de l'office public de l'habitat Lille Métropole Habitat en application des dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, en vue de permettre leur transfert à la société d'économie mixte dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine liée à la mise en œuvre des dispositions de l'article L. 411-2-1, II, du code de la construction et de l'habitation.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C288

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE LA
PARCELLE AH 516 PARTIE ET DE DEUX VOLUMES A DETACHER DE LA
PARCELLE AH 516 SISES A TEMPLEMARS RUE SIMAT DE LA VALLDIGNA

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 1^{er} août 2025 estimant la parcelle objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, de deux volumes constitués sur la partie de parcelle ainsi qu'une partie de la parcelle suivante sises à TEMPLEMARS :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	VOLUME	SURFACE TRANSFEREÉE (surface à parfaire sous réserve du DMPC définitif)
Rue Simat de la Valldigna	AH	516p1	//	2261 m ² environ
	AH	516p2	P2	2 m ² environ
	AH	516p3	P3	2 m ² environ

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne de
Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C289

SERVICE : Direction Juridique

OBJET DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DL
N°1224 SISE A LILLE RUE PAUL BOURGET RUE FRANCOIS COPPEE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que les parcelles objet de la présente délibération forment partie de l'emprise foncière d'un espace vert supportant des cheminements piétons avec du mobilier urbain et des aménagements ;

Considérant que l'opération de transformation de l'Office Public en société d'économie mixte rend nécessaire le déclassement par anticipation des biens relevant de son domaine public qui sont encore matériellement affectés aux usages ci-dessus ;

Considérant qu'il résulte de l'étude d'impact menée pour les besoins de la présente délibération que l'aléa tenant en l'absence de désaffectation effective est faible dans la mesure où il ne dépend que d'opérations matérielles maîtrisées par LMH-SEM ;

Considérant, dans l'hypothèse invraisemblable où la désaffectation ne pourrait intervenir, qu'un tel bien ne pourrait demeurer la propriété de LMH-SEM. Il reviendrait de plein droit, et sans pénalité financière compte tenu de la suppression de LMH-OPH, à la personne publique venant aux droits de cette dernière à la seule fin d'assurer la continuité de la compétence domaniale, que souligne l'article de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Considérant que ces emprises seront par la suite résidentialisées par LMH SEM dans le cadre de ses travaux sur le périmètre ;

Vu le courrier adressé le 11 décembre 2025 par la ville de Lille donnant son accord, en qualité d'affectataire, au déclassement par anticipation objet des présentes ;

Vu l'étude d'impact dressée par LMH OPH le 9 décembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.225-127 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 411-2-1 et L. 481-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-2,

Vu les délibérations n° 25-C-0105 et 25-C-0211 des 24 avril et 27 juin 2025, du Conseil métropolitain, approuvant notamment la fusion de l'OPH par absorption au sein d'une SEM LMH ainsi que le projet de traité de fusion,

Vu l'avis favorable du CSE de l'OPH en date du 24 avril 2025,

Vu les statuts de la SEM « Lille Métropole Habitat »,

Sur proposition de la Présidente, les membres du Bureau délibèrent :

Art. 1^{er} : Est décidée à compter du 29 décembre 2025 la désaffectation de la parcelle cadastrée section DL n°1224 sise à Lille rue François Coppée et rue Paul Bourget ;

La désaffectation matérielle effective devra intervenir dans un délai maximum de trois ans, soit avant le 29 décembre 2028.

Art. 2 : l'OPH Lille Métropole Habitat, puis la SEM venant à ses droits, entretiendra le bien susvisé et garantira son usage direct par le public jusqu'à la réalisation des mesures de désaffectation matérielle qui devront avoir été menées avant l'expiration du délai de trois ans fixé à l'article 1^{er}.

Art. 3 : Est déclassé à compter du 29 décembre 2025 le bien susvisé et incorporé au domaine privé de l'office public de l'habitat Lille Métropole Habitat, en application des dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, en vue de permettre son transfert à la société d'économie mixte dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine liée à la mise en œuvre des dispositions de l'article L. 411-2-1, II, du code de la construction et de l'habitation.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ

A blue ink signature, appearing to be 'Anne Voituriiez', written over the name.

Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C290

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A VILLENEUVE D'ASCQ RUE DES PENATES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 9 décembre 2025 estimant les parcelles objet de la présente délibération,
à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs
accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les
statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public
seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences
respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers
le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à VILLENEUVE D'ASCQ :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TOTALE	SURFACE TRANSFEREÉE
Rue des Pénates	PY	660p	//	3 m² environ
		661	1 m²	//
		634	2 m²	
		665	3 m²	
		632	3 m²	
		645	3 m²	
		644	2 m²	

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au
Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la
présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C291

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE LA
PARCELLE DO 301 SISE A TOURCOING RUE DE FIVES

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 22 décembre 2025 estimant la parcelle objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, de la parcelle suivante sise à TOURCOING :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEEE
Rue de Fives	DO	301	2 m ²

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C292

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE LA
PARCELLE AO 637 SISE A TOURCOING RUE DU MAL BUGEAUD

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 22 décembre 2025 estimant la parcelle objet de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, de la parcelle suivante sise à TOURCOING :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREES
Rue du Mal Bugeaud	AO	637	746 m ²

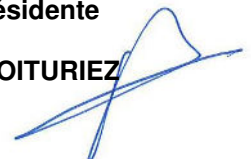
Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne de
Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C293

SERVICE : Direction Juridique

OBJET TUP // DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DES PARCELLES CADASTREES
SECTION IK N°295 307 RUE ARMAND CARREL RUE GUY DE MAUPASSANT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que les parcelles objet de la présente délibération forment partie de l'emprise foncière d'une voirie, de cheminements piétons et de leurs aménagements ;

Considérant que l'opération de transformation de l'office public en société d'économie mixte rend nécessaire le déclassement par anticipation des biens relevant de son domaine public qui sont encore matériellement affectées aux usages ci-dessus ;

Considérant qu'il résulte de l'étude d'impact menée pour les besoins de la présente délibération que l'aléa tenant en l'absence de désaffectation effective est faible dans la mesure où il ne dépend que d'opérations matérielles maîtrisées par LMH-SEM ;

Considérant, dans l'hypothèse invraisemblable où la désaffectation ne pourrait intervenir, qu'un tel bien ne pourrait demeurer la propriété de LMH-SEM. Il reviendrait de plein droit, et sans pénalité financière compte tenu de la suppression de LMH-OPH, à la personne publique venant aux droits de cette dernière à la seule fin d'assurer la continuité de la compétence domaniale, que souligne l'article de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Considérant que ces emprises seront par la suite résidentialisées par LMH SEM dans le cadre de ses travaux sur le périmètre ;

Vu l'étude d'impact dressée par LMH OPH le 23 décembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.225-127 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 411-2-1 et L. 481-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-2,

Vu les délibérations n° 25-C-0105 et 25-C-0211 des 24 avril et 27 juin 2025, du Conseil métropolitain, approuvant notamment la fusion de l'OPH par absorption au sein d'une SEM LMH ainsi que le projet de traité de fusion,

Vu l'avis favorable du CSE de l'OPH en date du 24 avril 2025,

Vu les statuts de la SEM « Lille Métropole Habitat »,

Sur proposition de la Présidente, les membres du Bureau délibèrent :

Art. 1^{er} : Est décidée à compter du 29 décembre 2025 la désaffectation des parcelles cadastrées section IK n°295 et 307 sises à Lille rue Armand Carrel et rue Guy de Maupassant

La désaffectation matérielle effective devra intervenir dans un délai maximum de trois ans, soit avant le 29 décembre 2028.

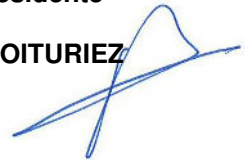
Art. 2 : l'OPH Lille Métropole Habitat, puis la SEM venant à ses droits, entretiendra le bien susvisé et garantira son usage direct par le public jusqu'à la réalisation des mesures de désaffectation matérielle qui devront avoir été menées avant l'expiration du délai de trois ans fixé à l'article 1^{er}.

Art. 3 : Est déclassé à compter du 29 décembre 2025 le bien susvisé et incorporé au domaine privé de l'office public de l'habitat Lille Métropole Habitat, en application des dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, en vue de permettre son transfert à la société d'économie mixte dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine liée à la mise en œuvre des dispositions de l'article L. 411-2-1, II, du code de la construction et de l'habitation.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C294

Service Direction Juridique

Objet TUP // DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DE LA PARCELLE SISE A LILLE
BOULEVARD DE BELFORT CADASTREE SECTION IK 315

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que la parcelle objet de la présente délibération forme partie de l'emprise foncière d'un espace vert supportant des équipements urbains et des espaces verts ;

Considérant que l'opération de transformation de l'office public en société d'économie mixte rend nécessaire le déclassement par anticipation des biens relevant de son domaine public qui sont encore matériellement affectées aux usages ci-dessus ;

Considérant qu'il résulte de l'étude d'impact menée pour les besoins de la présente délibération que l'aléa tenant en l'absence de désaffectation effective est faible dans la mesure où il ne dépend que d'opérations matérielles maîtrisées par LMH-SEM ;

Considérant, dans l'hypothèse invraisemblable où la désaffectation ne pourrait intervenir, qu'un tel bien ne pourrait demeurer la propriété de LMH-SEM. Il reviendrait de plein droit, et sans pénalité financière compte tenu de la suppression de LMH-OPH, à la personne publique venant aux droits de cette dernière à la seule fin d'assurer la continuité de la compétence domaniale, que souligne l'article de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Considérant que ces emprises seront par la suite cédées à la ville de Lille ;

Vu l'étude d'impact dressée par LMH OPH ce jour ;

Vu le courrier de la ville de Lille en date du 19 décembre 2025 donnant son accord au déclassement par anticipation en sa qualité d'affectataire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.225-127 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 411-2-1 et L. 481-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-2,

Vu les délibérations n° 25-C-0105 et 25-C-0211 des 24 avril et 27 juin 2025, du Conseil métropolitain, approuvant notamment la fusion de l'OPH par absorption au sein d'une SEM LMH ainsi que le projet de traité de fusion,

Vu l'avis favorable du CSE de l'OPH en date du 24 avril 2025,

Vu les statuts de la SEM « Lille Métropole Habitat »,

Sur proposition de la Présidente, les membres du Bureau délibèrent :

Art. 1^{er} : Est décidée à compter du 29 décembre 2025 la désaffectation de la parcelle cadastrée section IK 315 sise à Lille boulevard de Belfort

La désaffectation matérielle effective devra intervenir dans un délai maximum de trois ans, soit avant le 29 décembre 2028.

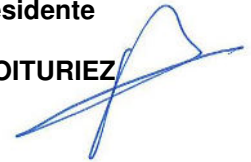
Art. 2 : l'OPH Lille Métropole Habitat, puis la SEM venant à ses droits, entretiendra le bien susvisé et garantira son usage direct par le public jusqu'à la réalisation des mesures de désaffectation matérielle qui devront avoir été menées avant l'expiration du délai de trois ans fixé à l'article 1^{er}.

Art. 3 : Est déclassé à compter du 29 décembre 2025 le bien susvisé et incorporé au domaine privé de l'office public de l'habitat Lille Métropole Habitat, en application des dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, en vue de permettre son transfert à la société d'économie mixte dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine liée à la mise en œuvre des dispositions de l'article L. 411-2-1, II, du code de la construction et de l'habitation.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C295

Service Direction Juridique

Objet TUP // DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DE LA PARCELLE SISE A LILLE
BOULEVARD DE METZ CADASTREE SECTION IP 185 ISSUE DE LA DIVISION DE
LA PARCELLE IP 168

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que la parcelle objet de la présente délibération forme partie de l'emprise foncière d'un espace vert supportant des équipements urbains et des espaces verts ;

Considérant que l'opération de transformation de l'office public en société d'économie mixte rend nécessaire le déclassement par anticipation des biens relevant de son domaine public qui sont encore matériellement affectées aux usages ci-dessus ;

Considérant qu'il résulte de l'étude d'impact menée pour les besoins de la présente délibération que l'aléa tenant en l'absence de désaffectation effective est faible dans la mesure où il ne dépend que d'opérations matérielles maîtrisées par LMH-SEM ;

Considérant, dans l'hypothèse invraisemblable où la désaffectation ne pourrait intervenir, qu'un tel bien ne pourrait demeurer la propriété de LMH-SEM. Il reviendrait de plein droit, et sans pénalité financière compte tenu de la suppression de LMH-OPH, à la personne publique venant aux droits de cette dernière à la seule fin d'assurer la continuité de la compétence domaniale, que souligne l'article de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Considérant que ces emprises seront par la suite cédées à la ville de Lille et à la MEL ;

Vu le courrier de la Ville de Lille en date du 19 décembre 2025 donnant son accord au déclassement par anticipation en sa qualité d'affectataire

Vu l'étude d'impact dressée par LMH OPH ce jour ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.225-127 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 411-2-1 et L. 481-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-2,

Vu les délibérations n° 25-C-0105 et 25-C-0211 des 24 avril et 27 juin 2025, du Conseil métropolitain, approuvant notamment la fusion de l'OPH par absorption au sein d'une SEM LMH ainsi que le projet de traité de fusion,

Vu l'avis favorable du CSE de l'OPH en date du 24 avril 2025,

Vu les statuts de la SEM « Lille Métropole Habitat »,

Sur proposition de la Présidente, les membres du Bureau délibèrent :

Art. 1^{er} : Est décidée à compter du 29 décembre 2025 la désaffectation de la parcelle cadastrée section IP 185 sise à Lille boulevard de Metz

La désaffectation matérielle effective devra intervenir dans un délai maximum de trois ans, soit avant le 29 décembre 2028.

Art. 2 : l'OPH Lille Métropole Habitat, puis la SEM venant à ses droits, entretiendra le bien susvisé et garantira son usage direct par le public jusqu'à la réalisation des mesures de désaffectation matérielle qui devront avoir été menées avant l'expiration du délai de trois ans fixé à l'article 1^{er}.

Art. 3 : Est déclassé à compter du 29 décembre 2025 le bien susvisé et incorporé au domaine privé de l'office public de l'habitat Lille Métropole Habitat, en application des dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, en vue de permettre son transfert à la société d'économie mixte dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine liée à la mise en œuvre des dispositions de l'article L. 411-2-1, II, du code de la construction et de l'habitation.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C296

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU
DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE DIVERSES
PARCELLES SISES A TOURCOING RUE HECTOR BERLIOZ AT 849 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis des Domaines du 4 août 2025 estimant les biens sis à Tourcoing, objets de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique ;

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des voiries, trottoirs et leurs accessoires relevant de la compétence métropolitaine ;

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives ;

Considérant que LMH et la MEL se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la Métropole Européenne de Lille, des parties de parcelles suivantes sises à Tourcoing :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	SURFACE TRANSFEREE en M² environ sous réserve du document d'arpentage définitif
Rue Hector Berlioz	AT	849p4	25

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique ;

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C297

SERVICE Direction Juridique

OBJET TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 23C233 DU 9 DECEMBRE 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HAIBITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE CHARLES PEGUY RUE ELSA TRIOLET CADASTREES SECTION DN

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25C233 du 9 décembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la ville de Lille des parcelles suivantes :

ADRESSE	SECTION	NUMERO		SURFACE EN M ²
rue Charles Peguy	DN	230	///	216
Rue Elsa Triolet	DN	98	PARTIE	Lot A : 359
	DN	99	PARTIE	
	DN	100	PARTIE	
	DN	119	PARTIE	
	DN	120	PARTIE	
	DN	121	PARTIE	
	DN	122	PARTIE	
	DN	123	PARTIE	
	DN	124	PARTIE	
	DN	125	PARTIE	
	DN	126	PARTIE	
Rue Elsa Triolet	DN	252	PARTIE	Lot C : 7
Rue Jean Giraudoux	DN	286	PARTIE	Lot A : 7629

Vu l'erreur matérielle de la surface de la parcelle DN 230 laquelle est de 1.185m² au lieu de 216 m².

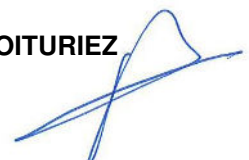
La présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert à la ville de Lille de la parcelle DN 230 pour 1.185 m²

La présente délibération modifie la délibération n°25/C223 du 9 décembre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C298

Service Direction Juridique

Objet TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C236 DU 9 DECEMBRE 2025 RELATIVE AU TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE BOULEVARD DE METZ CADASTREES SECTION IP

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C236 du 9 décembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la ville de Lille, des parcelles suivantes sises à LILLE Boulevard de Metz ;

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE M² environ sous réserve de l'arpentage définitif
IP	103		1 106
IP	105		5 447
IP	168	PARTIE	13 461
IP	104	PARTIE	15 057

Considérant que la parcelle IP 168 a été divisée en quatre nouvelles parcelles cadastrées section IP
184 1ha19a84ca vendue à la ville de Lille
185 0ha15a71ca devant être subdivisée en deux nouvelles parcelles l'une devant être vendue à la MEL et l'autre à la ville de Lille
186 0ha03a72ca vendue à la SPL EURALILLE
187 0ha00a29ca vendue à la ville de Lille

Considérant que la division cadastrale de la parcelle IP 185 ne pourra pas être réalisée dans les délais ultra contraints du changement statutaire de LMH OPH en LMH-SEM ;

Considérant qu'une délibération de déclassement par anticipation de ladite parcelle sera prise au bureau de ce jour ;

Considérant qu'une délibération pour vendre, au profit de la ville de LILLE de la parcelle cadastrée section IP 185 partie, sera prise ultérieurement ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la modification de la délibération n°25/C236 du 9 décembre 2025 en retirant du tableau des parcelles transférées la parcelle IP 168 partie uniquement pour l'emprise correspondant à la parcelle actuelle IP 185 partie.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C299

Service Direction Juridique

Objet TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C235 DU 9 DECEMBRE 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE BOULEVARD DE BELFORT CADASTREES SECTION IK

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C235 du 9 décembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la ville de Lille, des parcelles suivantes sises à LILLE boulevard de Belfort :

SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M² environ sous réserve de l'arpentage définitif
IK	459	224	1121
IK	463	230	56
IK	455	363	397
IK	447	312	7672
IK	442	14	1248
IK	449	313	6
IK	315	PARTIE	21 100 environ

Considérant que la division cadastrale de la parcelle IK 315 ne pourra pas être réalisée dans les délais ultra contraints du changement statutaire de LMH OPH en LMH-SEM ;

Considérant qu'une délibération de déclassement par anticipation de ladite parcelle sera prise au bureau de ce jour ;

Considérant qu'une délibération pour vendre, au profit de la ville de LILLE de la parcelle cadastrée section IK 315 partie, sera prise ultérieurement ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la modification de la délibération n°25/C235 du 9 décembre 2025 en retirant du tableau des parcelles transférées la parcelle IK 315 partie.

La présente délibération modifie la délibération n°25/C235 du 9 décembre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C300

Service Direction Juridique

Objet TUP // DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 25/C199 DU 17 NOVEMBRE 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE RUE DE COURTRAI RUE DE MAUGRE CADASTREES SECTION TT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C199 du 17 novembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à Lille :

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE M² environ sous réserve de l'arpentage définitif
Rue de Courtrai rue Maugré	TT	112	48	14
	TT	114	48	82
	TT	118	83	592
	TT	84	//	32

Considérant que la parcelle TT 84 appartient déjà la MEL ;

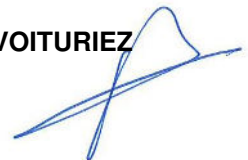
La présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le retrait pur et simple de la parcelle TT 84 de la liste des parcelles à transférer à la MEL.

La présente délibération modifie la délibération 25/C199 du 17 novembre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C301

Service Direction Juridique

Objet TUP // DELIBERATION DE RETRAIT DE LA DELIBERATION 25/C237 DU 9 DECEMBRE 2025 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE DIVERSES PARCELLES SISES A LILLE BOULEVARD DE METZ CADASTREES SECTION IP

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°25/C237 du 9 décembre 2025 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la MEL, des parcelles suivantes sises à LILLE boulevard de Metz :

SECTION	NUMERO		SURFACE TRANSFEREE M² environ sous réserve de l'arpentage définitif
IP	168	PARTIE	164

Considérant que la parcelle IP 168 a été divisée en quatre nouvelles parcelles cadastrées section IP
184 1ha19a84ca vendue à la ville de Lille
185 0ha15a71ca devant être subdivisée en deux nouvelles parcelles l'une devant être vendue à la MEL et l'autre à la ville de Lille
186 0ha03a72ca vendue à la SPL EURALILLE
187 0ha00a29ca vendue à la ville de Lille

Considérant que la division cadastrale de la parcelle IP 185 ne pourra pas être réalisée dans les délais ultra contraints du changement statutaire de LMH OPH en LMH-SEM ;

Considérant qu'une délibération de déclassement par anticipation de ladite parcelle sera prise au bureau de ce jour ;

Considérant qu'une délibération pour vendre, au profit de la MEL de la parcelle cadastrée section IP 185 partie, sera prise ultérieurement ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le retrait pur et simple de la délibération n°25/C237 du 9 Décembre 2025.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C302

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DES PARCELLES SISES A LILLE RUE
JENNER CADASTREES SECTION BK 370, 484 A 487

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire des parcelles cadastrées section BK n°370, 484 à 487 sises à Lille rue Jenner ;

Considérant que ces parcelles supportent des espaces verts qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement des emprises susvisées afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître GUEPIN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle des parcelles cadastrées section BK n°370, 484 à 487 sises à Lille rue Jenner ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation desdites parcelles et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Délibération : 25/C303

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DES PARCELLES SISES A LILLE 103
QUAI DE L'OUEST CADASTREES SECTION EN 379 ET 345

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire des parcelles cadastrées section EN n°379 et 345 sises à Lille 103 quai de l'Ouest ;

Considérant que ces parcelles supportent des cheminements piétonniers traversants qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement des emprises susvisées afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

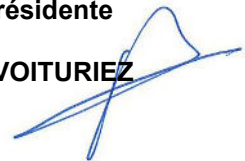
Vu le constat dressé par Maître GUEPIN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle des parcelles cadastrées section EN n°379 et 345 sises à Lille 103 quai de l'Ouest ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation desdites parcelles et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

22 - Délibération : 25/C304

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DES PARCELLES SISES A LILLE
AVENUE HOOVER, BOULEVARD DU DOCTEUR CALMETTE, RUE LOUIS DUPIED
ET AVENUE EUGENE VARLIN CADASTREES SECTION HV 27, 99, 119 ET 211

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire des parcelles cadastrées :

- section HV 27 sise avenue Hoover à Lille
- section HV 99 sise boulevard du docteur Calmette à Lille
- section HV 119 sise rue Louis Dupied à Lille
- section HV 211 sise avenue Eugène Varlin à Lille

Considérant que ces parcelles supportent des aires de stationnements, des espaces verts, des terrains de sport (basket et football), une aire de jeux, des cheminements piétonniers traversants qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement des emprises susvisées afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

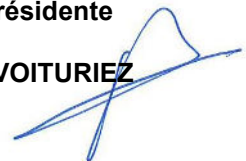
Vu les constats dressés par Maître GUEPIN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle des parcelles cadastrées section HV n°27, 99, 119 et 211 sises à Lille avenue Hoover, boulevard du docteur Calmette, rue Louis Dupied, avenue Eugène Varlin ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation desdites parcelles et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

23 - Délibération : 25/C305

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A LILLE
7 RUE AUGUSTE RENOIR CADASTREE SECTION IR 2

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section IR 2 sise 7 rue Auguste Renoir à Lille ;

Considérant que cette parcelle supporte un espace vert qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître GUEPIN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section IR 2 sise 7 rue Auguste Renoir à Lille ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

24 - Délibération : 25/C306

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A LILLE
8 RUE DE L'HERMINET CADASTREE SECTION PW 672

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section PW 672 sise 8 rue de L'Herminet à Lille ;

Considérant que cette parcelle supporte une voirie et un trottoir qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître GUEPIN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section PW 672 sise 8 rue de L'Herminet à Lille ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

25 - Délibération : 25/C307

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A LILLE
AVENUE DU PRESIDENT JOHN FITZGERALD KENNEDY CADASTREE SECTION
TS 28

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section TS 28 sise avenue du Président John Fitzgerald Kennedy à Lille ;

Considérant que cette parcelle supporte une voirie, un trottoir ainsi qu'un espace vert qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître GUEPIN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section TS 28 sise avenue du Président John Fitzgerald Kennedy à Lille ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

26 - Délibération : 25/C308

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DES PARCELLES SISES A
HELLEMMES PLACE DOMBROWSKI CADASTREES SECTION 298 AC 181 ET 749

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire des parcelles cadastrées section 298 AC n°181 et 749 sises à Hellemmes, place Dombrowski ;

Considérant que ces parcelles supportent un parking et une voie d'accès qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement des emprises susvisées afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître GUEPIN commissaire de Justice à LILLE, le 21 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle des parcelles cadastrées section 298 AC n°181 et 749 sises à Hellemmes, place Dombrowski ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation desdites parcelles et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

27 - Délibération : 25/C309

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A ROUBAIX
68 BOULEVARD DE METZ CADASTREE SECTION AM 247

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section AM 247 sise 68 boulevard de Metz à Roubaix ;

Considérant que cette parcelle supporte un parking qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître PIQUE commissaire de Justice à LILLE, le 19 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section AM 247 sise 68 boulevard de Metz à Roubaix ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement ;

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

28 - Délibération : 25/C310

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A ROUBAIX
RUE DU STAND DE TIR CADASTREE SECTION CO 90

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section CO 90 sise rue du stand de tir à Roubaix ;

Considérant que cette parcelle supporte un terrain de basket qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître PIQUE commissaire de Justice à LILLE, le 19 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section CO 90 sise rue du stand de tir à Roubaix ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

29 - Délibération : 25/C311

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A ROUBAIX
88 AVENUE DE VERDUN CADASTREE SECTION CY 406

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section CY 406 sise 88 avenue de Verdun à Roubaix ;

Considérant que cette parcelle supporte un trottoir et un espace vert qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître GUEPIN commissaire de Justice à LILLE, le 21 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section CY 406 sise 88 avenue de Verdun à Roubaix ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement ;

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

30 - Délibération : 25/C312

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A ROUBAIX
138 RUE HORACE VERNET CADASTREE SECTION HI 103

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section HI 103 sise 138 rue Horace Vernet à Roubaix ;

Considérant que cette parcelle supporte une voirie, une bande de stationnement et un trottoir qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître GUEPIN commissaire de Justice à LILLE, le 21 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section HI 103 sise 138 rue Horace Vernet à Roubaix ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

31 - Délibération : 25/C313

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A ROUBAIX
RUE JEAN-BAPTISTE COROT CADASTREE SECTION HO 72

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section HO 72 sise rue Jean- Baptiste Corot à Roubaix ;

Considérant que cette parcelle supporte une voirie, des espaces verts qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section HO 72 sise rue Jean- Baptiste Corot à Roubaix.

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

32 - Délibération : 25/C314

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DES PARCELLES SISES A ROUBAIX
322 RUE INGRES ET JEAN HONORE FRAGONARD CADASTREES SECTION ET
177 ET 178

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire des parcelles cadastrées section ET 177 et 178, 322 rue Ingres et Jean Honoré Fragonard à Roubaix ;

Considérant que cette parcelle supporte des espaces verts et cheminements piétonniers qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement des emprises susvisées afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle des parcelles cadastrées section ET 177 et 178, 322 rue Ingres et Jean Honoré Fragonard à Roubaix ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

33 - Délibération : 25/C315

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A ROUBAIX
ALLEE PIERRE BONNART CADASTREE SECTION EV 191

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section EV 191 sise Allée Pierre Bonnart à Roubaix ;

Considérant que cette parcelle supporte une voirie, des espaces verts qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section EV 191 sise Allée Pierre Bonnart à Roubaix.

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

34 - Délibération : 25/C316

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A ROUBAIX
AVENUE DE VERDUN CADASTREE SECTION DE 94

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section DE 94 sise Avenue de Verdun à Roubaix ;

Considérant que cette parcelle supporte une voirie qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section DE 94 sise Avenue de Verdun à Roubaix ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

35 - Délibération : 25/C317

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A SECLIN
RUE DU 8 MARS CADASTREE SECTION AN 371

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section AN 371 sise rue du 8 mars à Seclin ;

Considérant que cette parcelle supporte un espace vert qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section AN 371 sise rue du 8 mars à Seclin ;

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

36 - Délibération : 25/C318

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DES PARCELLES SISES A SECLIN
AVENUE JUDE BLANCKAERT CADASTREES SECTION AN 382 ET 361

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire des parcelles cadastrées section AN 382 et 361 sises avenue Jude Blanckaert à Seclin ;

Considérant que ces parcelles supportent des espaces verts qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement des emprises susvisées afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 22 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle des parcelles cadastrées section AN 382 et 361 sises avenue Jude Blanckaert à Seclin

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

37 - Délibération : 25/C319

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A
WATTRELOS RUE D'ORAN CADASTREE SECTION AR 527

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section AR 527 sise rue d'Oran à Wattrelos ;

Considérant que cette parcelle supporte un espace vert qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 19 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section AR 527 sise rue d'Oran à Wattrelos

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

38 - Délibération : 25/C320

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A
TOURCOING RUE DU TRAIN DE LOOS CADASTREE SECTION AC 376

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section AC 376 sise rue du train de Loos à Tourcoing.

Considérant que cette parcelle supporte un espace vert qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 19 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section AC 376 sise rue du train de Loos à Tourcoing.

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

39 - Délibération : 25/C321

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A
TOURCOING RUES BERLIOZ ET LAMARTINE CADASTREE SECTION AT 849

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section AT 849 sise rues Berlioz et Lamartine à Tourcoing.

Considérant que cette parcelle supporte un espace vert qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 19 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section AT 849 sise rues Berlioz et Lamartine à Tourcoing.

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

40 - Délibération : 25/C322

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DES PARCELLES SISES A
TOURCOING RUES DE RENNES ET BEETHOVEN CADASTREES SECTION AT
851 ET 853

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire des parcelles cadastrées section AT 851 et 853 sise rues de Rennes et Beethoven à Tourcoing.

Considérant que ces parcelles supportent des espaces verts et des cheminements qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement des emprises susvisées afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 19 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle des parcelles cadastrées section AT 851 et 853 sise rues de Rennes et Beethoven à Tourcoing.

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation desdites parcelles et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

41 - Délibération : 25/C323

Service Direction Juridique

Objet TUP // TUP TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LILLE METROPOLE HABITAT
AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE TOURCOING DE DIVERSES
PARCELLES SISES A TOURCOING CITE SEREINE CL 801 803

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 4 août 2025 estimant les parcelles objets de la présente délibération, à la somme de l'euro symbolique,

Considérant qu'il existe sur des emprises foncières appartenant à LMH, des espaces verts relevant de la compétence communale,

Vu la délibération n°25-C-0105 du 24 avril 2025 du Conseil Communautaire de la MEL approuvant les statuts de la future SEM LMH et rappelant que les transferts de patrimoine relevant du domaine public seront organisés par LMH, à destination de la MEL et des communes au regard de leurs compétences respectives,

Considérant que LMH et la commune de Tourcoing se sont accordés pour régulariser ces situations foncières,

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer le transfert du domaine public de LMH vers le domaine public de la commune de Tourcoing, des parcelles suivantes sises à TOURCOING

ADRESSE	SECTION	NUMERO	ISSU DE	SURFACE TRANSFEREE
Cité Sereine Rue Lamartine	CL	801	329	370 m ²
Cité Sereine Rue Lamartine	CL	803	329	141 m ²

Ce transfert s'opérera à l'euro symbolique,

Tous les frais, droits et honoraires de l'acte de transfert sont à la charge de LMH.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
 59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

42 - Délibération : 25/C324

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A
TOURCOING 17 RUE BERLIOZ SECTION AT 597

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section AT 597 sise 17 rue Berlioz à Tourcoing.

Considérant que cette parcelle supporte un espace vert qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 19 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section AT 597 sise 17 rue Berlioz à Tourcoing.

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille
Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU
Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS	Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

43 - Délibération : 25/C325

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A
TOURCOING RUE DE RENNES SECTION AT 854

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section AT 854 sise rue de Rennes à Tourcoing.

Considérant que cette parcelle supporte un espace vert qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 19 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section AT 854 sise rue de Rennes à Tourcoing.

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole Européenne
de Lille

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS 7

ADMINISTRATEURS PRESENTS 3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES 3

Présents : 3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir 3

Mmes Annie DESQUIENS Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS

Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général

Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Séverine CUNY, Directrice Juridique

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

44 - Délibération : 25/C326

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A
TOURCOING RUE LINNE ET ALLEE LINNE SECTION AW 736

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section AW 736 sise rue Linné à Tourcoing.

Considérant que cette parcelle supporte des espaces verts qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 19 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section AW 736 sise rue Linné à Tourcoing.

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ

Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

45 - Délibération : 25/C327

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DE LA PARCELLE SISE A
TOURCOING RUE PAUL VERSCHAEVE SECTION AY 358

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire de la parcelle cadastrée section AY 358 sise rue Paul Verschaeve à Tourcoing.

Considérant que cette parcelle supporte des espaces verts qui dépendent du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 19 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section AY 358 sise rue Paul Verschaeve à Tourcoing.

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente

Anne VOITURIEZ



Lille Métropole Habitat

REPUBLIQUE FRANCAISE

**OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

BUREAU

Réunion du 23 Décembre 2025

Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office

ADMINISTRATEURS

7

ADMINISTRATEURS PRESENTS

3

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

3

Présents :

3

Mmes Annie DESQUIENS, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,

Absents, ayant donné pouvoir

3

Mmes Annie DESQUIENS
Ghislaine WENDERBECQ
M. Jean-François DEVILLERS

Pouvoir à Madame Annie DESQUIENS
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ
Pouvoir à Madame Anne VOITURIEZ

Assistaient également à la réunion :

MM Maxime BITTER, Directeur Général
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente
Séverine CUNY, Directrice Juridique
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**Lille Métropole Habitat
OPH de la Métropole
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

46 - Délibération : 25/C328

Service Direction Juridique

Objet TUP // DESAFFECTATION DECLASSEMENT DES PARCELLES SISES A
TOURCOING ALLEE DE LA SAVONNERIE PAUL TRANOY SECTION ET 120 ET 299

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que LMH est propriétaire des parcelles cadastrées section ET 120 et 299 sises Allée de la Savonnerie Paul Tranoy à Tourcoing.

Considérant que ces parcelles supportent une aire de jeux qui dépend du domaine public et qu'il échet de procéder à la désaffectation puis au déclassement de l'emprise susvisée afin d'en permettre la conservation dans le domaine privé de LMH ;

Vu le constat dressé par Maître VANDERSCHULDEN commissaire de Justice à LILLE, le 19 décembre 2025, aux termes duquel il a été constaté la désaffectation matérielle des parcelles cadastrées section ET 120 et 299 sises Allée de la Savonnerie Paul Tranoy à Tourcoing.

La Présidente propose aux membres du Bureau de constater la désaffectation de ladite parcelle et d'en prononcer le déclassement.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE
Pour extrait conforme
La Présidente**

Anne VOITURIEZ

